

RÉGION

Des pass solidaires pour les jeunes

La Région Paca a mis en place deux pass pour soutenir les jeunes. Le premier, à destination des étudiants en études médicales ou sociales prend la forme d'un carnet de 10 tickets-restaurants pour une valeur totale de 50 euros. Ils seront utilisables jusqu'au 31 décembre. Pour y avoir droit, il

faudra effectuer une démarche via une plateforme internet avant le 14 janvier. Le second est à destination des jeunes de 16 à 25 ans étudiants, chercheurs d'emploi ou en service civique. C'est un chèque pour le domaine de la santé, regroupant des coupons donnant droit à différentes prestations.

Carnet de tickets-restaurants : sud-ticket-resto-etudiants-soignants
 Passe santé : passantejeunes.maregionsud.fr

LA CIOTAT

Debout les femmes! avec Attac

Le comité local d'Attac propose un premier rendez-vous en 2022, avec la projection du film *Debout les femmes*, réalisé par François Ruffin et Gilles Perret. La soirée aura lieu le jeudi 20 janvier, à partir de 20h30, au cinéma Lumière, en présence de Gilles Perret.

BERRE-L'ÉTANG

Opération nettoyage

Organisée par l'association Planète Berre Net, une vaste opération de nettoyage aura lieu le dimanche 23 janvier de 9h à 12h. L'association informera les volontaires de l'adresse des lieux de ramassages au fur et à mesure via leur page Facebook. Pour participer inscription obligatoire par SMS au 06.40.45.12.12 auprès de Joëlle Jourdan, présidente de l'association.

ANNONCES LEGALES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL	
MARSEILLE	MARTIGUES
Marchés publics Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr	Vie des sociétés Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr
	Tél. 04 91 57 75 39 martiguespub@lamarseillaise.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP il a été constitué une SASU dénommée : **MAONE**

Capital social : 500 euros.

Siège social : 550 Chemin de la Gardy - 13390- AURIOL

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- à titre principal, toutes activités de marchand de biens, tous achats, vente et réhabilitation de biens mobiliers ou immobiliers
 - à titre secondaire toutes activités de rénovation et de décoration d'intérieur

- tous achats, vente et réhabilitation de biens mobiliers ou immobiliers
 - d'une façon générale, toutes opérations mobilières ou immobilières ou financière quelconques susceptibles de faciliter la réalisation des objets ci-dessus définis, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère commercial de la société

- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Président : Monsieur Nicolas MASSIMELLI demeurant 550 Chemin de la Gardy - 13390 AURIOL

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202202250

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°9 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

Du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022

Par arrêté n°25/21 du 19 octobre 2021, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°9 du PLU de la commune de La Fare les Oliviers.

Cette procédure va permettre de modifier les principes d'aménagement de l'OAP des Trompettes, et de modifier le règlement.

A cet effet, Madame CHARY Anne, notaire diplômée, en activité, a été désignée par la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision n° E21000111/13 du 6 octobre 2021.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme, est composé des pièces suivantes : une notice de présentation, le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation du quartier les Trompettes, les pièces administratives, les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de cette procédure. L'autorité compétente en matière d'environnement a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale (décision n° CU-2021-2966 en date du 23 novembre 2021). Cet avis est intégré également dans le dossier soumis à enquête publique.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :

SUR PLACE :

Mairie de La Fare les Oliviers :

Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatières, 13580 LA FARE LES OLIVIERS. Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00;

Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) :

190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

SUR INTERNET :

Conseil de Territoire du Pays Salonais : <https://www.agglopole-provence.fr/>

Mairie de La Fare les Oliviers : <https://www.lafarelesoliviers.com/>

SUR LE REGISTRE DEMATERIALISÉ : A l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/modification-9-plu-la-fare-les-oliviers>
 Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce

registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante : modification-9-plu-la-fare-les-oliviers@mail.registre-numerique.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public aux Services Techniques de la commune et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire.

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :

A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :

- o Le jeudi 13 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ;
- o Le jeudi 27 janvier 2022 de 13h30 à 16h30.

Au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers :

- o Le lundi 3 janvier 2022 de 08h30 à 11h30 ;
- o Le mardi 18 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ;
- o Le vendredi 4 février 2022 de 13h30 à 16h00.

La Division Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04 90 59 69 63, severine.bellon@ampmetropole.fr) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatières, 13580 LA FARE LES OLIVIERS et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE.

Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email : severine.bellon@ampmetropole.fr

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de La Fare les Oliviers et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet : <https://www.agglopole-provence.fr/> et <https://www.lafarelesoliviers.com/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire
 Du Pays Salonais
 Nicolas ISNARD

202101963

Vie des sociétés

CHANGEMENT DE GÉRANT

KIFRITE

SARL au capital de 100 euros

Siège social : 119 BD DE LA BLANCARDE 13004 MARSEILLE
 RCS N° 852 359 462 MARSEILLE

Le 03 Janvier 2022, suite au PV d'AGE a nommé en qualité de Gérant, M Samir ZAZOUA demeurant 245 villa Toscana bt2, 16 bis traverse des quatre chemins 13012 Marseille en remplacement de M Tovmas TERZYAN démissionnaire, à compter du 03/01/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Marseille.

202202247

La Marseillaise

Il existe d'autres voix,
 on vous le dit tous les jours



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT D'AVIS

Réunie le 25 novembre 2021, la commission nationale d'aménagement commercial a rendu un avis favorable au projet présenté par la SCI « ESPACE DAUMAS », en vue de l'extension de 1066 m² d'un supermarché « U EXPRESS » portant sa surface de vente à 1996 m² et passage sous l'enseigne « SUPER U », et la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, à l'enseigne « U DRIVE » de 6 pistes de ravitaillement et 159 m² d'emprise au sol affectés au retrait des marchandises, sis Espace Daumas, Route Départementale 7N, « Le Petit Pont » à SAINT-CANNAT (13760).

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Signé

Madame Anne BLANC
 Présidente de la CNAC

202202251

ANNONCES LEGALES HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL	
VAR	
Tél. 04 91 57 75 39 toulonpub@lamarseillaise.fr	

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision de l'associé unique de la société BC IS CONSULTING, SASU, au capital de 1 000 euros, Siège social : 201 Impasse des Bruyères, 83910 POURRIERES, 800597122 RCS DRAGUIGNAN, en date du 21/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Bernard COHEN, demeurant POURRIERES 83910 201 Impasse des Bruyères, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

Pour avis
 Le Liquidateur

202202248

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
 sur 4 départements (13/83/30/34)

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
 Devis sur demande

